

Orientation après la 3ème ?

Temps d'échanges du mardi 24/01.

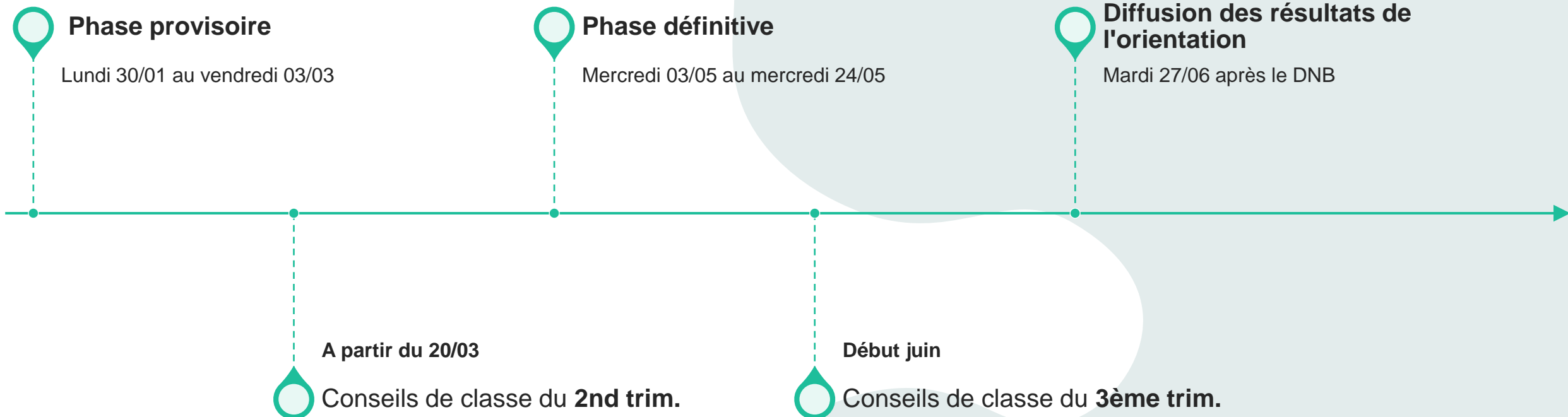
Présentation

Le calendrier de l'orientation

La phase provisoire – saisie des intentions d'orientation

La phase définitive - saisie des choix définitifs d'orientation

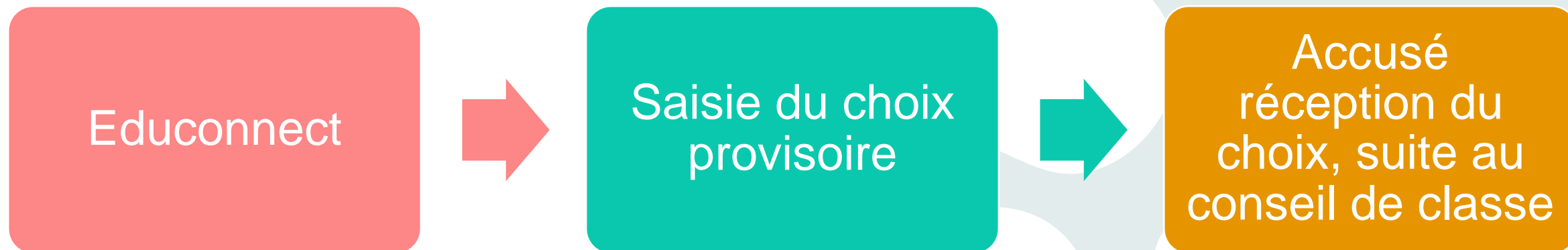
Le calendrier



La phase provisoire

L'élève et ses responsables légaux font un premier choix d'orientation – **3 choix** :

- Le lycée générale et technologique (2nd GT ou STHR)
- Le lycée professionnel (Bac Pro)
- Le CAP (en apprentissage ou sous statut scolaire)



La phase définitive



Appel des resp. légaux si la décision du cons. de classe est différente de leur choix. Rendez-vous si nécessaire.

2 étapes - Orientation et affectation

Le choix de **l'orientation** est confirmé (2nd GT et/ou BAC PRO et/ou CAP) par ordre de préférence

L'élèves et ses responsables légaux font **jusqu'à 10 vœux d'affectation** :

- Par ordre de préférence
- Jusqu'à 10 choix d'établissements d'accueil pour la 2nde ou le CAP

Educonnect

Orientation ET
Affectation

Validation des
reponsables légaux
du choix, suite au
conseil de classe.

Rendez-vous si
nécessaire avec les
responsables
légaux.